pens, malgré la date très rapprochée du consistoire, et enfin de Mgr Bonnet, évêque de Viviers, qu'un journal du matin annonçait devoir être l'objet de mesures disciplinaires pour avoir invité les conseils de fabriques de son diocèse à ne pas se confirmer à la nouvelle législation. »

Le *Figaro* explique ensuite les divers griefs reprochés à Mgr Perraud et à Mgr Bonnet, et, après avoir dit que rien n'est encore décidé en ce qui concerne ce dernier prélat, il conclut que la faute de ce qui se passe en est au singulier directeur des cultes qui préside aux destinées des évêques.

L'interpellation sur les poursuites contre le député socialiste Toussaint

Paris, 7 mai. — Dans la *Petite République*, M. Marcel Sembat dit que le Président du Conseil, qui a obtenu bien des choses de cette Chambre, va lui demander, cette fois, de se suicider.

»Nous espérons, dit-il, malgré les voltes-faces ministérielles et les intrigues de couloirs, que les poursuites seront rejetées par la Chambre. »

Le successeur du général Ferron

Paris, 7 mai. — Suivant le *Figaro*, le ministre de la guerre décidera le général Jamont, commandant du 6e corps, à accepter la succession du général Ferron. Le général Jamont serait remplacé au 6e corps par le général Giovaninelli qui commande le 3e corps à Rouen.

L'affaire des empoisonnements d'Anvers

Anvers, 7 mai. — Le parquet vient de recueillir une déposition très étrange : Mme Jonlaux s'adonnait, paraît-il, aux pratiques du spiritisme et un témoin a raconté au juge d'instruction un fait que l'on considère comme très important.

A l'époque où Mme Faber, la mère du premier mari de Mme Jonlaux, était très malade, l'inculpée, se trouvant un soir dans un salon où l'on faisait parler des tables tournantes, posa cette question :

» Mme Faber prendra-t-elle le médicament qu'on va lui préparer?

» Mourra-t-elle bientôt? »

L'attentat anarchiste de Liége

Liége, 7 mai. — L'état de M. Renson a empiré. Les médecins sont très inquiets et n'osent pas procéder à l'ablation des deux yeux et à l'amputation de la jambe gauche que le malade ne pourrait supporter.

On signale à Liége la présence d'un officier de la police allemande.

Arrestation d'un espion italien

Paris, 7 mars. — D'après une dépêche de Draguignan au *Petit Parisien* on a arrêté, samedi soir, à une vingtaine de kilomètres de Draguignan, un individu d'une quarantaine d'années, soupçonné d'être un espion italien.

Cet individu était porteur de deux permis de chemin de fer, portant des noms différents et des notes topographiques sur Toulon et d'autres villes du territoire, il a été écroué à Draguignan.

L'anarchiste Emile Henry

Paris, 7 mai. — Quelques journaux publieront demain matin une lettre de Mme Henry protestant contre les propos et l'attitude prêtée à son fils lors de leur dernière entrevue.

A la suite de son dire, Mme Henry communique une lettre à elle adressée par le condamné le 1er mai :

Dans cette longue épître, Emile Henry prodigue à sa mère des qualificatifs attendus, parle de leurs rêves de bonheur évanouis, l'engage à ne pas se laisser abattre et à être forte pour ses deux autres fils qu'il aime tant.

Enfin il lui répète l'affirmation que s'il a tué, c'est pour une grande idée.

Le roi de Suède à Paris

Paris, 7 mai. — Le roi Oscar de Suède, qui voyage incognito, est arrivé, ce soir, à la gare du Nord, à 6 heures; il y a dîné et est reparti à 7 h. 45 pour Cannes.

Se trouvant à la gare, le prince héritier, qui était, incognito, depuis quelques jours à Paris, et qui accompagne son père à Cannes; le ministre et le consul général de Suède, ainsi que plusieurs membres de la colonie suédoise.

Le colonel Dalstein, en uniforme est venu présenter les salutations du président de la République et le comte de Pourqueney, introducteur des ambassadeurs, les hommages du président du Conseil.

Le roi de Suède était accompagné du comte de Rosen, premier maréchal de la Cour, de M. de Ditten, conseiller aux affaires étrangères, du commandant Wikander, aide-de-camp, et d'un médecin.

Un homme qui se fait arrêter parce qu'il a faim

Paris, 7 mai. — Cette après-midi, des agents en bourgeois remarquaient, aux alentours du Palais-Bourbon, un individu qui gesticulait, et avait été, à plusieurs reprises, l'objet des observations des gardiens de la paix; à l'une de ces observations, il répondit en criant : « Vive l'anarchie! à mort les bourgeois! »

» On l'arrêta aussitôt, et, conduit au commissariat de police, il déclara se nommer Yves Guyonnic, et avoir voulu manifester, pour provoquer son arrestation de façon à ne plus souffrir de faim, comme il le faisait, faute d'ouvrage.

Il a été écroué au dépôt.

Troubles graves à la frontière germano-russe Quatre émeutiers tués. — Cent blessés

Berlin, 7 mai. — De graves désordres sont survenus dans la ville de Grajewo, à la frontière russe: des ouvriers occupés à la construction d'une caserne ont saccagé les magasins juifs.

La troupe, obligée d'intervenir, a tué quatre émeutiers et blessé une centaine de personnes.

Une épouvantable explosion en Angleterre Morts et blessés

Londres, 7 mai. — Une explosion sérieuse a eu lieu, aujourd'hui à l'usine de cordite de Waltham-Abbey; un milliier de jarres contenant de l'acide nitrique, ont sauté; quatre personnes ont été tuées dans l'explosion et trente ont été blessées. Trois ont disparu; beaucoup de maisons sont endommagées. Toute la ville est en proie à une véritable panique.

Une nouvelle grève de mineurs en Angleterre

Londres, 7 mai. — Un grand nombre de mineurs écossais, après une conférence tenue hier à Glasgow, ont pris, au sujet de la réduction des salaires, la décision de se mettre en grève. L'affaire va être portée à Londres devant le comité exécutif des mineurs britanniques.

Les étrangers

M. Casimir Périer, président du conseil, M. l'amiral Lefèvre, ministre de la marine, et M. le général Mercier, ministre de la guerre, ont été entendus par la commission chargée d'examiner la proposition interdisant aux étrangers de posséder des terrains et immeubles dans le rayon de défense militaire.

Ils ont fait valoir les précautions actuellement prises, l'inutilité d'une loi qui serait sans effet, ces étrangers pouvant être locataires de ces terrains ou immeubles, et que les traités internationaux ne permettent pas d'appliquer.

Le Conseil supérieur du travail

Paris, 7 mai. — La commission du Conseil supérieur du travail s'est réunie ce matin au ministère du commerce, sous la présidence de M. Léon Say.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Mesureur, Heurteau, Tolain, Lyon-Caen, Favette, Demsy, Poulot, Lamendin, Hector Depasse, Moron, Janin, Deville, Jules Many, la commission a adopté les articles suivants du projet de M. Mesureur sur les chambres de travail :

» Art. 9. — Les membres des sections des chambres de travail sont nommés pour trois ans et renouvelables par tiers tous les ans. Sera considéré comme démissionnaire celui qui ne répondra pas à trois convocations consécutives, qui quittera la région ou abandonnera l'industrie qu'il représente. Il est pourvu à la vacance lors du renouvellement annuel.

» Art. 10. — Lorsque, pour une cause quelconque, les conseillers ne sont plus en nombre égal dans les deux catégorie, le ou les plus jeunes conseillers de la catégorie la plus nombreuse n'ont que voix consultative.

» Art. 11. — Chaque section se réunit au moins une fois par trimestre, à la mairie de la commune de son siège. Elle est convoquée extraordinairement lorsqu'elle est saisie d'un différend, ou sur la demande de la moitié de ses membres.

» Art. 12. — Chaque section nomme tous les ans un président et un secrétaire, alternativement choisis dans les deux catégories. A défaut d'élection ou par suite d'absence de titulaires, la section sera présidée par le plus âgé des membres présents; le plus jeune membre de la catégorie opposée remplira les fonctions de secrétaire.

» Art. 13. — La convocation d'une chambre de travail en assemblée plénière, toutes sections réunies, est faite par arrêté du ministre du commerce. Cette assemblée a lieu au moins une fois par an. Le ministre peut également convoquer une section ou en réunir plusieurs. Ces assemblées nomment leurs bureaux, les articles 10 et 12 leur sont applicables.

» Art. — L'arrêté de convocation fixe l'ordre du jour et la durée de la session. La chambre de travail, la réunion de section, ou les sections qui sortiront de ses attributions pourraient être dissoutes par le décret rendu sur la proposition des ministres compétents.

» La commission a ensuite commencé l'examen du titre III, relatif à la procédure de conciliation. La prochaine séance aura lieu le lundi, 22 mai.

Le placement gratuit des ouvriers

Paris, 7 mai. — M. Mesureur a déposé une proposition qui tend à consacrer la liberté du placement gratuit quand il est organisé par les municipalités, les syndicats patronaux ou ouvriers, les compagnonnages, les sociétés de secours mutuels ou de bienfaisance.

Il provoque ou encourage les bureaux mixtes de placement gratuits organisés par un accord entre les syndicats patronaux et ouvriers appartenant à une même profession. Ces bureaux mixtes recevraient un local de la commune et une subvention de l'Etat. De plus lorsque le placement fonctionnerait régulièrement en faveur des ouvriers d'une profession déterminée, il serait défendu aux placeurs de s'occuper du placement dans la dite profession.

M. Mesureur ne supprime pas les bureaux de placement, mais stipule sous les peines les plus sévères que la prime de placement dans ces bureaux devra toujours être payée au placeur par l'employeur.

La Commission du travail discutera le projet mercredi avec celui de M. Coutant qui donne le monopole du placement aux syndicats ouvriers et à défaut aux municipalités.

L'indépendance des fonctionnaires. — Une proposition de M. l'abbé Lemire

Paris, 7 mai. — L'abbé Lemire, M. de Treveneuc et plusieurs de leurs collègues, sont les auteurs d'une proposition ayant pour objet d'assurer l'indépendance des fonctionnaires et des employés de l'Etat.

Aux termes de cette proposition, tout fonctionnaire ou employé de l'Etat, est propriétaire de son grade et ne pourra être révoqué, en dehors de certaines causes déterminées, que par une décision d'un Conseil supérieur de l'Administration française.

Seuls les fonctionnaires, agents politiques du Gouvernement, tels que préfets et sous-préfets, continueront à être révoqués par décret du chef de l'Etat directement.

La commission de l'armée

Paris, 7 mai.— La commission de l'armée, après avoir entendu le président du conseil, le ministre de la guerre et celui de la marine au sujet du projet de M. de Mahy tendant à interdire aux étrangers l'acquisition des terrains situés dans le rayon des places fortes, a décidé d'ajourner *sine die* la nomination ne son rapporteur.

Le gouvernement a, du reste, déclaré que la loi sur l'espionnage lui suffirait si certains cas visés par les auteurs de la proposition venaient à se présenter.

Le congrès des ouvriers chrétiens à Reims

Reims, 7 mai. — Le Congrès des ouvriers chrétiens qui a pris pour doctrine sociale les enseignements de l'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, se réunira les 12, 13 et 14 mai.

Les principales questions de l'ordre du jour sont : le repos dominical, la famille, la presse, le salaire, les conseils de conciliation et d'arbitrage, l'hygiène, les syndicats mixtes et d'ouvriers, la représentation des intérêts, les coopératives de consommation, les caisses de retraites, les prêts gratuits et le secrétariat du peuple.

Pour être membre actif des congrès il faut travailler pour le compte d'un patron en qualité d'ouvrier ou contre-maître ou d'employé; il faut en outre faire partie d'un groupe accepté par la commission d'initiative.

En dehors des ouvriers qui délibéreront à l'exclusion des employeurs et prendront seuls la parole, on entendra comme conférenciers M. Kergalle et M. l'abbé Lemire.

La grève des ouvriers maçons à Trignac

Vienne, 7 mai. — Un millier d'ouvriers maçons en grève ont essayé d'attaquer ceux qui travaillent sur le Buergerplaez. Les soldats du poste ayant voulu disperser les rassemblements, les grévistes leur ont lancé des pierres. La troupe a été obligée de charger les émeutiers. Il y a eu 7 arrestations.

Six mille ouvriers en grève

Maerisch-Ostrau, 7 mai.— Six mille ouvriers font grève aujourd'hui dans les mines de charbon de la Moravie et de la Silésie autrichienne.

La disgrâce du Préfet de la Marne

Le bruit du prochain déplacement de M. Viguier, préfet de la Marne, paraît assez vraisemblable.

Le 1er mai, M. Vignier s'est rendu à Reims pour faire à la délégation socialiste conduite par M. Mirman, les honneurs de la sous-préfecture.

Au cours de l'entrevue, qui n'a pas duré moins de 3/4 d'heure, le préfet de la Marne a comblé les délégués d'assurances sympathiques, leur promettant de se faire avec empressement l'interprète de leurs revendications auprès du gouvernement pour lequel il a plaidé humblement les circonstances atténuantes.

Bref, le *Journal des Débats* a pu dire avec raison : « Le préfet de la Marne sert le ministère actuel — mais il attend son successeur. »

La phrase est volontairement amphibologique et le successeur de M. Viguier pourrait bien venir avant celui de M. Raynal.

Mise en liberté des trois Français prisonniers des pirates

Paris, 7 mai. — M. de Lanessan vient de recevoir un télégramme personnel de M. Rodier, résident supérieur du Tonkin, dont voici le texte :

« Hanoi, 6 mai 1894. — Lanessan, Paris.

» Poty, Bonyer, Fritz en liberté. Bande qui les détenait a fait soumission. Avons abouti par Luong-Tam-ky Luong. »

Ce Luong-Tam-Ky est un ancien chef de bande qui a cru prudent de faire sa soumission, il y a quelques mois. Il faut croire que ses anciens collègues en piraterie ne lui ont guère gardé rancune de sa défection puisqu'ils ont cédé à son intervention.

Ce fait suffirait à rendre suspect le rôle joué par Luong-Tam-Ky, s'il n'était permis de supposer aussi qu'une forte somme ne lui avait été remise pour les pirates et une petite commission pour lui.

Quoi qu'il en soit, nos compatriotes sont enfin délivrés, et c'était l'essentiel.

Les essais de vitesse sur la ligne de Paris au Havre

Paris, 7 mai.— Les essais qui ont eu lieu régulièrement le 1er mai sur la ligne de l'Ouest et spécialement de Paris à Mantes sont assez concluants aujourd'hui pour permettre d'annoncer que le trajet de Paris au Havre pourra s'effectuer prochainement en deux heures un quart.

Malgré certains arrêts, la vitesse de la nouvelle locomotive électrique a successivement atteint 82, 86 puis 93 kilomètres à l'heure. Le maximum prévu et dont la réalisation ne fait plus aucun doute est de 100 kilomètres à l'heure avec beaucoup plus de souplesse et moins de trépidation que dans la traction du matériel en service.

Les obsèques du général Ferron

Lyon, 7 mai. — Le corps du général Ferron a été dirigé sur la gare de Perrache. Les prières ont été dites dans la chambre mortuaire par M. l'abbé Giraudier, aumônier militaire.

Le corps du général arrivera demain à Paris et sera exposé dans l'église Sainte-Clotilde. Les obsèques auront lieu jeudi.

Voyage princier

Gibraltar, 7 mai. — Le comte de Paris et le duc d'Orléans viennent d'arriver à Gibraltar. Leur santé est excellente.

Ils s'embarquent et arriveront jeudi soir à Plymouth.

Les Anglais en Afrique

Zanzibar, 7 mai. — Les nouvelles de l'Ouganda du 24 mars annoncent que les Anglais ont chassé Kaba-Rega de l'Unguoro.

Ils ont établi une ligne de forts allant de l'Ouganda au lac Albert et arboré le drapeau britannique dans le Wadelai.

Le voyageur français Lionel Decle, ayant complété sa mission scientifique, est arrivé à Mombasa avec des collections précieuses.

Il avait passé par l'Ouganda.

REVUE COMMERCIALE DE MAZAMET

EN AVRIL

Depuis quelques années, et plus particulièrement en 1893, le mois d'avril avait été marqué par d'importantes transactions, et ce mouvement, pour si court qu'il ait été, avait au moins le mérite, en raffermissant momentanément les prix de la laine, de ralentir la chute progressive des cours et de diminuer sensiblement l'importance du stock disponible.

Cette année, pendant le mois d'avril, notre place n'a pas vu les transactions atteindre, comme en 1893, le chiffre mémorable de 1,710,000 kilos de laines vendues, et a dû se contenter d'un courant d'affaires simplement régulier, grâce au nombre de nos débouchés dont les principaux sont toujours l'Allemagne, l'Alsace et l'Angleterre, pour nos lavés à dos, l'Allemagne, la Russie et l'Espagne pour nos lavés à fond. Sous l'influence des divers marchés, les cours de nos laines sont restés stationnaires, plutôt faibles.

Les enchères de Londres, dont l'ouverture a lieu demain avec un stock déclaré de 392.000 balles, nous fixeront plus positivement sur la tendance; mais, en présence des stocks importants qui alourdissent tous les marchés, tenant compte en outre de l'augmentation progressive de la production et des importations directes, nous croyons que les cours se soutiendront péniblement au niveau des précédentes enchères.

Le bill Wilson, sur lequel on comptait pour donner à l'industrie européenne un regain de vitalité, n'est pas encore voté, ce qui ne laisse pas que d'inspirer de réelles inquiétudes sur son adopti on par le Sénat américain et sur les conséquences de son rejet, au point de vue particulier de la laine.

Si le débouché des Etats-Unis reste fermé à l'exportation de la laine et de ses produits fabriqués, nous devons prévoir des cours plus bas et prendre de nouvelles bases pour l'achat du brut sur les marchés d'origine. Cette ligne de conduite s'impose avec d'autant plus de nécessité sur notre place, que les cuirots provenant du délainage des peaux de mouton ont subi et subissent encore une dépression de cours depuis longtemps inconnue.

Les pertes subies, de ce chef, sur les importations directes de ces derniers mois, doivent être sérieuse matière à réflexion pour nos délaineurs, car rien ne fait prévoir une fin prochaine de la crise intense que traverse actuellement l'industrie de la mégisserie.

La campagne actuelle, surtout en raison de la baisse du cuir, se termine, pour notre place, dans de mauvaises conditions. Pour ce motif, la campagne prochaine, vers laquelle nous marchons à grand pas, peut donner de bons résultats, si l'on veut régler l'allure des ordres d'achats d'après la valeur actuelle des laines et des cuirots.

Ventes en février : 1,134,700 kilos.

A. BONNAFOUS, *Courtier juré.*

Situation météorologique. — Roubaix, 8 mai. — Hauteur barométrique. 762 Température

A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 15 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 14 degrés au-dessus de zéro

Paris, 7 mai.— Voici, d'après le bureau central météorologique, l'état général de l'atmosphère, aujourd'hui, lundi, 7 mai :

Une zone de pression faible couvre toujours le nord de l'Europe (Stornoway, Rodee, 748 mm.). Le baromètre monte presque partout. L'aire supérieure à 765 mm. qui occupait le centre de la Russie s'étend vers l'Autriche et la Turquie; une autre apparaît à l'ouest du Portugal. Le vent est modéré de l'ouest sur la Manche; il est faible et variable en Provence. Des pluies accompagnées d'orages sont signalées sur le centre et le sud de la France; il a plu également sur les pays du Nord, sur les îles-Britanniques et en Crimée.

La température est généralement en hausse. Ce matin, le thermomètre marquait plus 3° à Haparanda, 10° à Paris, 11° à Valentia, 21° à Alger.

On notait 2° au puy de Dôme, 1° au mont Ventoux, — 5° au pic du Midi.

En France, la température devient normale et quelques averses sont encore probables.

A Paris, hier et ce matin, ciel nuageux. Depuis hier, température max. : 20°8; min. : 0°; moyenne : 12°0, inférieure de 0°6 à la normale.

Baromètre à sept heures, ce matin, 760 mm 7.

A la tour Eiffel, max. : 15°6; min. : 8°1.

Situation particulière aux ports

Manche. — Mer peu agitée à Dunkerque et Calais; agitée à Boulogne, au Havre et à Cherbourg.

Océan. — Mer belle à Brest; très belle à Lorient.

Méditerranée. — Mer belle à Marseille et Sète; très belle à Nice.

Corse. — Mer belle aux îles Sanguinaires.

DEUXIÈME CAUSERIE SUR L'ÉDUCATION

par M. Alexandre FAIDHERBE, père

A mes anciens élèves,

N'osant me risquer, pour le moment, à parler une heure devant vous, et ne voulant manquer à la promesse que je vous ai faite de continuer mes causeries, je prends le parti de vous adresser celle-ci par la voie du *Journal de Roubaix* qui veut bien mettre ses colonnes à ma disposition.

I

J'ai insisté, dans ma première causerie, sur la nécessité de commencer, de très bonne heure, l'éducation de l'enfant; il m'est revenu que quelques mères ont souri en me lisant, et pourtant l'expérience prouve qu'à six ans, quelques-uns disent même à quatre, le pli est pris et le fond du caractère nettement dessiné. Tous les efforts que l'on fera par la suite ne réussiront guère à effacer les premières impressions, surtout si elles ont été mauvaises, car le mal est plus tenace que le bien, et le chardon plus difficile à extirper que le froment. Il en est du caractère comme d'un bois noueux : peignez-le, vernissez-le autant que vous voudrez, l'empreinte des nœuds finit toujours par percer la couche qui les recouvre.

Le jardinier pose des tuteurs à ses arbustes avant qu'ils aient pris une fausse direction, et il élague avec soin les rameaux qui absorberaient la sève nécessaire à la tige qu'il veut conserver. De même le laboureur n'attend point que les mauvaises herbes aient étouffé le lin pour les faire disparaître. La plante humaine mérite et exige des soins plus constants et plus minutieux encore. Si nous ne semons point à temps dans l'âme de bons sentiments, de bonnes pensées, nous la verrons bientôt envahie par toutes sortes d'erreurs, de défauts et de vices, comme nous voyons les terres incultes envahies par une multitude de plantes qu'on n'y a point semées (1). Le mal germe et croît sans culture dans l'enfant, comme les mauvaises herbes dans les champs, mais le bien, comme le froment, doit être cultivé et protégé.

Voilà ce qu'il faut comprendre, mes amis, ce qu'il faut vouloir, ce qu'il faut faire.

Heureux les enfants que leur mère prend soin de former elle-même et qu'elle n'abandonne point aux soins d'étrangers qui ont rarement le dévouement, la prudence, le tact, l'instruction nécessaires pour ne leur inspirer que des sentiments élevés et ne leur point farcir l'esprit d'idées fausses, de contes puérils et de préjugés ridicules, dont ils ne se débarrasseront jamais complètement!

Je vous l'ai dit, mes chers amis, et je vous le répète avec une conviction profonde, l'éducation des enfants est par excellence, l'œuvre des parents, de la mère surtout; elle exige un dévouement absolu, le sacrifice fréquent des satisfactions les plus légitimes, sacrifice parfois difficile dans notre société qui goûte de moins en moins les joies pures de la famille, les fêtes peu coûteuses du foyer et qui n'empêchent pas de se lever tôt le lendemain!

On veut de moins en moins se gêner et la plupart des parents se croient déchargés du soin de former le caractère et les habitudes de leurs enfants, dès qu'ils les ont envoyés aux écoles maternelles. Personne plus que moi n'apprécie les services que rendent ces écoles, mais, quelque dévouées que soient les maîtresses, elles ne peuvent donner individuellement à chaque enfant, les soins moraux qu'il réclame, comme on lui donne les soins matériels. Ajoutons que la discipline l'empêche souvent d'étaler ses défauts. Et puis, quand l'enfant va à l'école, c'est encore à la maison qu'il passe la plus grande partie de la journée, sous les yeux de sa mère qui peut et doit s'en occuper à son tour.

II

Nous avons aussi, paraît-il, aux yeux de certains lecteurs, laissé à tort de côté la puissance du sentiment religieux dans l'éducation de l'enfance. Le fait est que nous avons eu surtout pour but de rappeler les leçons de l'expérience, acceptables par les incroyants comme par les croyants. Mais puisque la question nous a été posée, nous allons y répondre.

Vous savez tous, mes amis, que les soins du laboureur seraient inutiles si le soleil et la pluie, auxquels il ne peut commander, manquaient aux graines qu'il a confiées à la terre.

Ainsi en est-il des enfants. Tous ceux qui en ont élevé, ont été frappés de voir leurs paroles les plus affectueuses, leurs raisons les plus justes, leurs menaces, leurs promesses incapables de faire plier un marmot à certains moments de rébellion. Les maîtres, les amis qu'ils ont fait intervenir, n'ont pas mieux réussi. Que de fois j'ai vu des parents désespérés de ces résistances!

A ceux qui ne croyaient pas en Dieu, aux récompenses et aux châtiments futurs ou qui vivaient comme s'ils n'y croyaient pas et qui avaient élevé leurs enfants dans la même indifférence, j'avoue que je ne trouvais pas grand'chose à conseiller en pareil cas. Aux autres, il restait une ressource, c'était de faire appel au sentiment religieux, de montrer à leurs enfants la gravité de leur faute et de prier avec eux le Seigneur de leur pardonner et de les rendre plus soumis à l'avenir. Vous pensez bien que les enfants ne changeaient presque jamais du jour au lendemain; mais leurs révoltes s'éloignaient peu à peu, duraient moins, et souvent disparaissaient à peu près complètement dans l'année de la première communion, pourvu que les parents ne les perdissent pas de vue, qu'ils les entretinssent dans les mêmes sentiments, par leurs conseils et par leurs exemples, et qu'ils veillassent sur leurs lectures et sur leurs fréquentations. Mais il ne faut pas abuser des meilleures choses et il convient de réserver cet appel au sentiment religieux pour les cas d'une réelle gravité.

D'un autre côté, quelle que soit la vigilance des parents, ils ne peuvent toujours suivre des yeux leurs enfants ni mettre un gendarme en permanence auprès de chacun d'eux. Or tant, que les enfants ne seront sages qu'en leur présence, soit par la crainte du martinet, soit par l'appât d'une récompense, comme ces chevaux qu'on voit, dans les cirques, danser au claquement du fouet ou à la vue d'un morceau de sucre, les parents ont bien à craindre de l'avenir. Ce qu'il faut obtenir, c'est que l'enfant connaisse le bien et veuille le pratiquer, en secret comme en public, loin des yeux de ses parents comme en leur présence, et surtout malgré les moqueries de ses camarades. Eh bien! pour en arriver là, rien ne vaut la crainte du Seigneur, qui est le commencement de la sagesse, la conviction que nulle action, nulle pensée, nul désir, coupable ne peut échapper à ses regards.

Voilà ma pensée tout entière. Je la résume en vous disant : si bons que soient vos yeux, vous jugez nécessaire d'allumer une lampe pour travailler dans l'obscurité; de même quand votre raison ne voit plus la route à suivre dans l'éducation de vos enfants, ne refusez pas le secours de la lumière qui vient d'en haut.

Il me souvient qu'un père de famille, qui se piquait de littérature, vint un jour me dire : « Monsieur, je suis libre-penseur; mon fils a fait sa première communion, parce que sa mère le désirait et qu'à Roubaix, il serait mis à l'index s'il ne l'avait pas faite; mais je ne veux plus qu'il soit question pour lui d'instruction religieuse. »

— Votre volonté sera respectée, lui répondis-je; mais je vous attends dans dix ans. » Il n'en fallut pas autant pour lui ouvrir les yeux. Quelques années plus tard je fus tout surpris de le voir m'arrêter dans la rue. « Ah! monsieur, que j'ai eu tort de ne pas vous croire! Mon fils me fait mourir de chagrin! Il a seize ans et me traite déjà comme le dernier des misérables! » Je tâchai de le consoler sans y réussir; six mois après, il était mort!

Je sais bien que vous pourriez me citer bien des exemples d'enfants élevés religieusement et qui sont devenus de francs polissons; mais vous admettrez bien que ce n'est pas l'Evangile qui les a rendus tels, et qu'ils n'auraient pas mieux valu s'ils avaient ignoré le décalogue (1) [*A suivre*]

(1) Les pensées de l'homme sont portées vers le mal dès sa jeunesse (Genèse).

— Opposez-vous au mal dès le début, a dit un ancien; car la médecine est impuissante contre les maux invétérés.

(1) Un missionnaire avait converti, dans une île de l'Océanie, le rejeton d'une tribu anthropophage : Un jour il le trouve en train de battre sa femme « Comment! lui dit-il, de la religion en vous? donc pas rendu meilleur? — Oh! si, père; autrefois, je mangeais mes femmes; aujourd'hui je n'en ai plus qu'une et je me contente de la battre. » Evidemment c'était un progrès. On peut tomber malade en un jour, mais la convalescence est toujours longue.

Rêver de détrôner le Congo tant vanté,
Je vous le dis, Monsieur, c'est une absurdité!

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La fête de Jeanne d'Arc, à Roubaix. — Dans notre compte-rendu de la fête de Jeanne d'Arc, qui a obtenu, dimanche, à Roubaix, un si éclatant succès patriotique, nous avons, bien involontairement, omis certaines particularités, que nous tenons à mentionner aujourd'hui.

A l'église St-Martin, des voix, que l'on pourrait appeler « célestes », ont chanté, de concert avec la maîtrise, l'*Entrée de Jeanne d'Arc à la Cathédrale de Reims*, qu'accompagnaient les orgues et les trompettes.

C'était la voix de Jeanne, un chant mélodieux et divin, interprété par deux solistes de la maîtrise, — deux enfants de 12 et 13 ans, les jeunes Paul Mouchard et Henri Selos... Il n'était pas permis, à l'église, d'applaudir ces deux jeunes solistes: nous les applaudissons ici.

Le maître de chapelle, M. Broquet, a composé lui-même le *Sub tuum* qui a produit tant d'effet sur l'assistance. Il a aussi composé les *Invocations* à saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerité, qu'il a chantées avec autant de goût que de talent. Ces deux œuvres de M. Broquet ont été spécialement composées pour la cérémonie religieuse de la fête de Jeanne à l'église Saint-Martin.

— *A l'église Saint-Joseph.* — Pendant que Jeanne d'Arc était ainsi glorifiée à Saint-Martin, on la fêtait aussi dignement à Saint-Joseph. Les habitants de la paroisse avaient tous, à l'envi, pavoisé leurs demeures.

A six heures, la Fanfare du *Point Central* suivie de la section paroissiale de la Société des *Vrais Travailleurs*, drapeau en tête, s'est rendue à l'église. A son entrée, cette brillante fanfare a joué la *Marseillaise*.

La société chorale de la Sainte-Famille, celle de Saint-Henri, dont M. l'abbé Lhermite, vicaire de la paroisse, est président, ont aussi pris place dans l'église.

Après le *Te Deum*, M. l'abbé Lhermite a, très éloquemment, prononcé le panégyrique de Jeanne d'Arc. Ce discours a vivement impressionné la nombreuse assistance.

Les punchs. — Un groupe de l'*Union des Patriotes* s'était réuni, dans la soirée, à la *Grande-Halte*, pour rendre un hommage particulier à Jeanne. Un punch a été servi. Après avoir fait l'éloge de l'héroïque guerrière, qui, à sa dévotion, ajoutait le courage nécessaire pour mener une armée à la victoire, le président du groupe a fait appel à toutes les bonnes volontés pour célébrer par des chants patriotiques la fête du 6 mai.

Lundi soir, les membres de la *Ligue de la Jeunesse Catholique*, se sont également réunis, au *Globe*, Grande Rue, pour assister au punch en l'honneur de Jeanne d'Arc. Un discours, très applaudi, a été prononcé par un membre de la section d'études.

Et, comme, en France, tout finit par des chansons, d'autres membres de la *Ligue* ont mis à profit leur talent de chanteurs. Signalons surtout une chansonnette dédiée à la *Ligue de la Jeunesse catholique*, et composée par un membre de la section chorale.

Des vivats ont été poussés, en l'honneur de l'aumônier, du président, de la commission, etc.

Une petite comédie et des exercices de gymnastiques ont clôturé cette charmante petite fête de famille.

— *Les décorations.* — La majeure partie des drapeaux sont restés aux fenêtres des maisons; car, aujourd'hui 8 mai, jour véritable de la fête de Jeanne d'Arc, on pavoisera encore.

A ce propos, nous avons omis, dans notre compte-rendu, de signaler les décorations de la Boulangerie économique l'*Union*, 90, rue des Longues-Haies. Elle était pourtant remarquable.

L'*Union* a pavoisé et illuminé encore lundi soir, à l'occasion de la représentation de *Jeanne d'Arc*. Elle illuminera de même, ce soir, mardi, pour la représentation de ce beau drame.

Signalons aussi le drapeau de la société des *Sans-Soucis Roubaisiens*. Ce drapeau, qui est splendide, sort des ateliers de M. Tiefiry, Grande-Rue, à Roubaix.

— *Une fête de charité.* — Dans leur bien légitime désir de prendre part à cette belle et patriotique manifestation en l'honneur de Jeanne, les élèves de l'institution de N.-Dame des Victoires ont sollicité et obtenu de leur vénéré supérieur, l'autorisation d'organiser, dans les cours du collège, une fête de charité en faveur des pauvres de leurs conférences. Ils n'ont rien négligé de leur temps, de leurs bourses et de leurs jeunes talents, pour rendre cette fête aussi intéressante et aussi variée que possible. Ils réserveront à leurs visiteurs des spectacles bien autrement étonnants que les sept merveilles dont nous parle l'histoire de l'antiquité...

Cette fête aura lieu aujourd'hui, mardi.

L'Etendard. — L'Etendard de Jeanne d'Arc restera, pendant dix jours, exposé à l'église St-Martin. Il sera ensuite remis au Cercle militaire, qui en aura la garde d'honneur pendant un an.

Réunion de la commission cantonale d'hygiène et de salubrité. — C'est jeudi, 10 mai, à cinq heures du soir que se réunira la commission cantonale d'hygiène et de salubrité pour l'élection d'un vice-président.

Les réunions de commissions municipales. — Les première et troisième commissions se réuniront, mardi, 8 mai, à sept heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Etablissement de bains de quartier: 2. Réfectoires pour cantines scolaires dans les écoles primaires; 3. Construction d'un pavillon pour maladies contagieuses; 4. Bains de la rue St-Antoine, renouvellement du bail; 5e Auditions chorales.

Les fêtes des 13 et 14 mai. — *Concours de déclamation.* — En vue de faciliter les inscriptions des concurrents pour les concours de déclamation du lundi 14 mai, la Commission a décidé qu'un registre serait ouvert pour recevoir ces inscriptions, au café Mac-Mahon, boulevard de Paris, où les amateurs pourront se présenter à partir de ce jour.

Les courses vélocipédiques du 14 mai au parc de Barbieux. — Le Maire de Roubaix vient de prendre, par mesure d'ordre, un arrêté interdisant, pendant la matinée du lundi 14 mai, de sept heures à midi, au parc de Barbieux, la circulation des voitures, cavaliers, et vélocipédistes autres que ceux qui doivent prendre part aux courses.

La bénédiction de la bannière de l'orphéon, les *Sans-Soucis Roubaisiens*, a eu lieu hier, à midi, en l'église Ste-Elisabeth, devant une assistance considérable. La *Fanfare du Tilleul* a prêté son concours, et a exécuté divers morceaux.

La bannière, qui sort de la maison Thiéffry, Grande Rue, a été fort remarquée.

Le Conseil municipal se réunira, vendredi, 11 mai, à huit heures du soir, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour de la séance du 4 mai

La question suivante a été ajoutée :

Rapports des commissions. — 1. Eclairage au gaz; Congrès de Reims; communication.

La grève de tisserands du Boulevard Gambetta. — Une troisième rentrée partielle a eu lieu, dans la journée de lundi, au tissage de M. Florimond Cauchies, boulevard Gambetta. Trente-trois ouvriers ont repris le travail, ce qui réduit ainsi de cinquante exactement le nombre des grévistes, qui était d'abord de deux cents.

Une tentative de vol rue du Curoir. — On sait que depuis le mois de mai, de par la volonté municipale, toutes les lanternes à gaz de Roubaix sont éteintes à une heure du matin, au plus tard, et que, jusqu'à l'aube, la ville est plongée dans la plus profonde obscurité.

Dans la nuit de dimanche à lundi, alors que les employés de la Dompagnie venaient de finir leur tournée, une tentative de vol avec effraction a eu lieu chez M. César Pollet fils, fabricant, au numéro 56 de la rue du Curoir, à l'angle de la rue de Crouy.

A la faveur des ténèbres, qui leur permettaient d'opérer à coup sûr, des rôdeurs descellaient la grille d'un soupirail, et s'introduisaient dans la cour de l'habitation, laissée en ce moment à la garde d'un homme de confiance, du nom de Pierre Decock, âgé de cinquante-sept ans.

Ce dernier, ayant entendu un bruit insolite, descendit à la hâte de sa chambre à coucher, et en arrivant au couloir du rez-de-chaussée, aperçut un filet de lumière dans le sous-sol. Il sortit immédiatement et donna l'alarme dans le quartier, en criant : « Au voleur! »

Les voisins, réveillés en sursaut, mirent le nez à la fenêtre, et quelques-uns se préparaient à venir prêter main-forte au brave gardien, quand celui-ci les avertit qu'ils n'avaient nul besoin de se déranger; car les malfaiteurs s'étaient éclipsés dans l'intervalle, en reprenant le chemin par lequel ils étaient entrés, sans avoir eu le temps toutefois d'emporter quoi que ce fut.

A cet instant précis, on entendait, s'éloignant à toute vitesse, dans la direction de la rue des Fabricants, au grand galop d'un cheval, une voiture qui stationnait sans doute à proximité de la maison, dans l'attente du butin qu'on devait y déposer.

Cependant un voisin crut prudent d'aller informer de l'incident le poste de police de la rue des Arts; plusieurs agents accoururent, et visitèrent l'habitation du haut en bas, jusque dans les moindres recoins.

Leurs recherches furent vaines, ce qu'ils recherchaient étant déjà loin.

**Une bagarre dans un estaminet du fort Sion.